DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LA POSTE ISR ACTIONS 70 SOLIDAIRE PART U

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LA POSTE ISR ACTIONS 70 SOLIDAIRE , Part U
Code ISIN : FR0011057363

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 06/05/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement d'Entreprise individualisé , de droit français constitué en France. Classification : Actions internationales.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du fonds est double : (i) chercher à obtenir sur la durée de placement minimum recommandée de 5 ans une performance supérieure à celle de l'indice de référence (40% MSCI EMU DNR + 25% MSCI AC World Index Ex EMU DNR + 30% Bloomberg Euro-Aggregate 5-7 ans +5% €ster capitalisé) et (ii) poursuivre un objectif d'investissement durable social en mettant en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) et en investissant dans des entreprises solidaires mettant en œuvre une politique active en faveur de l'emploi et de l'insertion sociale.
Le FCPE est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence visé ci-dessus. La gestion est discrétionnaire : les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi du FCPE avec son indicateur de référence pourront être significatifs. Le processus d'investissement du FCPE consiste ainsi à combiner deux sources de performances potentielles : 1. L'analyse extra-financière du FCPE porte sur au moins 90% de l'actif net, calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics et sur des OPC labellisés ISR. i. L'analyse extra-financière des OPC gérés par la société de gestion (ainsi que l'analyse extra-financière des titres en direct) se fondent sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. Cet outil permet de sélectionner au sein des secteurs d'activité les émetteurs privés et quasi- publics les plus engagés dans le développement durable, selon l'analyse de la société de gestion. . Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon son analyse, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter ou une note moyenne améliorée : la note moyenne ISR de l'univers d'analyse, à dépasser, après élimination de 30% (1) des valeurs. L'approche ISR des OPC gérés par la société de gestion peut être de deux sortes : (a) Approche dite « en séléctivité » : L'ensemble des valeurs exclues doit représenter 30% (2) de l'univers d'analyse. La sélection de titres porte sur un univers d'analyse épuré de 30% (3) des valeurs (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et notation extra-financière). (b) Approche dite « en amélioration de note » : la construction du portefeuille permet d'obtenir une note moyenne ISR supérieure à la note moyenne ISR de l'univers d'analyse de l'OPC après élimination de 30%(4) des valeurs (comprenant les trois filtres suivants : comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et notation extra-financière). Toutes les valeurs de l'univers d'investissement initial (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus. ii. S'agissant des OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCPE et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la société de gestion du FCPE privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. iii. Enfin, le FCPE pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net dans des OPCVM et FIA non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable. Pour les titres détenus en direct dans le FCPE : (i) Pour les titres d'États : Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR ; (ii) Pour les émetteurs privés et quasi-publics, il sera employé l'approche de l'exclusion et/ou du score moyen. 2. La société de gestion sélectionne les titres et les OPC en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières. L'exposition sur les marchés actions et obligataires de la zone euro représente respectivement 65% et 30% de l'allocation. Le solde sera investi sur des entreprises et associations solidaires qui ont une forte utilité sociale et environnementale. Le processus d'investissement, tout en respectant les critères de l'investissement socialement responsable (ISR) et un investissement compris entre 5 % et 10 % en titres émis par des entreprises solidaires, fait appel à différentes sources de valeur ajoutée : -le choix de l'allocation entre produits actions et produits de taux ; la sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 4] / -la sélection des valeurs mise en œuvre / la diversification sur des segments de marché L'exposition actions est au minimum à 60 % et au maximum de 100 % de l'actif net. La zone géographique majoritaire est l'Euro. Le portefeuille pourra également être investi sur d'autres zones géographiques, dont les pays émergents. Le FCPE est susceptible d'engager plus de 50 % de son actif en actions du compartiment TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR de la SICAV LBPAM Funds. Le FCPE peut investir, directement ou indirectement, jusqu'à 40 % dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire. Ces titres, pouvant être libellés en toute devise, sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé. Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement"), en application de la méthode de Bâle ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif, inférieur à BBB-/Baa3 ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net. Le FCPE se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 50% de l'actif net du FCPE. Il peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques sur actions, indices, change et taux. Ce recours peut générer une surexposition du FCPE dans la limite d'un effet de levier maximum de 2. Le FCPE peut également investir dans des titres intégrant des dérivés sur taux, indices et change dans la limite de 40 % de l'actif net.
_____ (1) (2) (3) (4) Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25% en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30% pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats, exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu), sont centralisés avant minuit au plus tard (heure de Paris) auprès du teneur de compte. Les ordres de souscriptions et de rachats sont à adresser jusqu'à J-1 avant 10h par courrier à LA BANQUE POSTALE – TSA 36001 – 36906 VALENCE Cedex 9, ou J-1 avant minuit par internet sur le site www.epargnesalariale.labanquepostale.fr. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée en (J+2 ouvrés) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Règlement.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Teneur de compte : LA BANQUE POSTALE - Site internet : www.epargnesalariale.labanquepostale.fr

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Règlement, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans et plus.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité lié à la nature des titres non cotés de structures solidaires
- Risque de liquidité

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Règlement.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Règlement du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 423 €	4 997 €
	Rendement annuel moyen	-45,77%	-12,96%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 721 €	9 873 €
	Rendement annuel moyen	-12,79%	-0,26%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 600 €	13 170 €
	Rendement annuel moyen	6,00%	5,66%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	13 941 €	16 599 €
	Rendement annuel moyen	39,41%	10,67%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 15/03/2024 et 17/04/2025 pour le scénario défavorable
- 17/09/2018 et 15/09/2023 pour le scénario intermédiaire
- 17/03/2020 et 17/03/2025 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	306 €	974 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,06%	1,54% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,2% avant déduction des coûts et de 5,7% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	95 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Commissions liées aux résultats : 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur la moyenne des 5 dernières années des commissions liées aux résultats. Une commission de surperformance est appliquée et s'élève à 10% de la surperformance nette de frais réalisée par rapport à l'indicateur de référence.	10 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans. La période de détention recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs étant indisponibles pendant 5 ans (hors PERCO) et jusqu'à la date de la demande de liquidation des droits à la retraite lorsqu'il s'agit du PERCO, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.
La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Par courrier : LBP AM – Épargne Salariale, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France
Par email : demandeclientsepargnesalariale@lbpam.com
Teneur de compte : LA BANQUE POSTALE - Site internet : www.epargnesalariale.labanquepostale.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8
Le Règlement, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France).
Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0011057363.